République française Département des Hautes-Pyrénées COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 15 mai 2019

Date de la convocation: 06/05/2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai l'assemblée régulièrement convoquée,

Membres en exercice : s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES.

12

Présents: André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU,

Présents: 8 Pierre CAPOU, Alain LARROUDÉ, Jean-Baptiste RAMON,

Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants: 8

Représentés :

Excusés: Christian COUMET, Xavier MACIAS

Absents: Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Catherine

LISSARRAGUE

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

2019_040 - Objet : Achat d'un véhicule a monsieur Serge Melegari

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019 039 POUR ERREUR DE SAISIE

Le Président expose qu'il conviendrait d'acquérir un véhicule pour renouveler le Suzuki Jimny, qui n'est plus adapté aux besoins du responsable technique et du responsable administratif : forte consommation pour les trajets quotidiens vers Cauterets, inadapté pour les trajets vers Tarbes ou Toulouse.

Il propose d'acquérir le Dacia Duster vendu d'occasion par Monsieur Serge Melegari au prix de 11 500€ (modèle 2013, 4X4, 110 cv, 68 000km, diesel). Ce modèle représente un bon compromis entre les trajets routiers et les pistes de montagne.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'achat du véhicule Dacia Duster à Monsieur Serge Melegaro au prix de 11 500€;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

MX

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2019 065-256501321-20190515-2019_040-DE Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / __ / 20___ et publié ou notifié le ___ / __ / 20____

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2019 065-256501321-20190515-2019_040-DE